DELOGES AVOCATS

MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# Violations de données personnelles

## Un risque "*maîtrisable*" ?

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# Violations de données : le risque s'intensifie

**2025-2026 : Vers un doublement des incidents de sécurité touchant aux données personnelles.**

- + 20 % de violations de données depuis 2023.
- 6 000 notifications en 2024.
- Une multiplication par 2 des notifications en 2025.
- Déjà 50 violations majeures répertoriées sur le seul mois de janvier 2026. (Données CNIL).

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# Des secteurs structurants désormais exposés

**Des secteurs critiques sont désormais ciblés :**

- Services publics, opérateurs télécoms, établissement de santé, fédérations sportives ainsi que de grandes infrastructures sont en première ligne.

**Les cyberattaques continuent. Parmi les denières fuites de données majeures depuis février figurent :**

- DGFiP : 1,2 million de comptes compromis.
- Choisir le service public : 377 418 demandeurs d'emploi exposés.
- La CAF ou encore l'OM : des centaines de milliers de données personnelles en circulation.
- etc.

L'ampleur des violations s'apprécie désormais autant par les acteurs touchés que par les volumes exposés.

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# Un phénomène global, difficilement quantifiable ?

**Les chiffres les plus alarmistes circulent :** certains parlent de 600 millions de données personnelles cumulées, de Français, qui seraient dans les mains des cybercriminels...

➡ Le BON indicateur à retenir ? Le nombre de notifications de violations de données, rendues obligatoires par le RGPD, rapporté à la population.

- La France déclare 14 notifications pour 100 000 habitants soit 33 664 notifications au total,
- Contre 210 913 aux Pays-Bas, 201 921 en Allemagne, 89 269 en Pologne et 78 810 au Royaume-Uni...

**La France se place en 16e position en Europe du nombre de notifications de violations de données.**

➡

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# Le mythe du laxisme de la CNIL

**La Cnil mène une action parmi les plus efficaces en Europe :**

- 95 % des amendes françaises sont encaissées par le Trésor Public contre 0,5 % en Irlande…
- 1,1 milliard d'euros de sanctions cumulées depuis 2018.
- La procédure simplifiée est désormais opérationnelle pour sanctionner rapidement les manquements « élémentaires » des structures plus modestes, PME et ETI.

L'effectivité d'une sanction se mesure aussi à son recouvrement et à sa solidité contentieuse.

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# La « MFA » devient la mesure élémentaire de sécurité

**80 % des violations en 2024 impliquaient des comptes protégés par un simple mot de passe, selon la CNIL.**

Dans ce contexte, la MFA (*Authentification Multifacteur*) s'impose désormais comme le standard de sécurité pour tout accès distant aux bases de données d'envergure.

- Son absence constitue dorénavant un manquement caractérisé à l'obligation de sécurité (Art. 32 RGPD).

- Tout retard d'implémentation engage la responsabilité de l'organisation en cas d'intrusion.

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# En cas de manquement : de la sanction administrative au risque pénal

La CNIL alerte concernant les risques de la non conformité :

- **Le risque de cessation d'activité** : La menace n'est plus seulement juridique, elle est vitale pour la continuité de l'exploitation.
- **Le risque pénal.** Coopération accrue entre la CNIL et le Parquet. La CNIL transmet les dossiers les plus graves de façon systématique.
- **La responsabilité civile et pénale des dirigeants** est directement exposée.

**La CNIL sanctionne désormais le défaut de résilience.**

15 % des sanctions impliquent un manquement grave aux obligations de sécurité.

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# Quel plan d'action pour les entreprises ?

La priorité ==> Réaliser un audit de résilience

**3 axes de mise en conformité immédiate :**

1. **Vérification technique :** déploiement de la MFA sur l'intégralité du périmètre (collaborateurs, prestataires, accès tiers).
2. **Gouvernance des données** : revue des contrats de sous-traitance, en particulier, des clauses listant les mesures sécurité devant être mises en oeuvre.
3. **Prévention de la crise** : mise à jour des registres de violations et protocoles de gestion de crise cyber.

`

➡ **L'audit de résilience est un bouclier juridique.**
Il permet de démontrer que l'organisation a pris les mesures "appropriées" au sens de l'Art. 32 du RGPD, limitant ainsi l'exposition au risque juridique et la charge de la preuve en cas d'incident.

➡

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.

# Et maintenant ?

➡ L'explosion des violations de données marque un tournant.

Dans un contexte de multiplication des menaces et de durcissement réglementaire :

- L'audit des mesures de sécurité est devenu une priorité stratégique.
- La sécurité des données se révèle comme un levier essentiel pour la continuité de l'activité.

**L'obligation de moyens demeure mais le niveau d'exigence et la charge de démonstration des mesures appropriées s'intensifient.**

➡

# Authentification multifacteur, audit de résilience, où en êtes-vous ?

# Votre organisation est-elle en mesure de démontrer la conformité de ses mesures de sécurité ?

Téléchargez notre carrousel
et suivez nos actualités juridiques en vous abonnant à notre page
@Deloges Avocats

DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.